

LA LETTRE AUX ADHÉRENTS



Fédération des Chasseurs de LOIRE-ATLANTIQUE



n°103

juillet 2019

12 bis, Boulevard François Blainchou

CS 40413 - 44204 NANTES cedex 2

02.40.89.59.25

fdc44@wanadoo.fr www.chasse44.fr

Dans ce numéro

2/3 Le point infos

4 Formations

5 Appel à plantation

6 Réglage des armes
Observatoire ornithologique

7 Police de la chasse
Optez pour la Lettre aux Adhérents
par mail

AGENDA

Avant de chasser

- ☛ Déclaration d'agrainage (PJ)

Avant le 7 août

- ☛ Inscription à la formation chasse à l'arc (p. 4 et PJ)

24 août

- ☛ Formation continue garde particulier au Nord-Loire (p. 4)

Avant le 1^{er} septembre

- ☛ Commande agendas et calendriers (PJ)

7 septembre

- ☛ Réglage des armes (p. 6)

11 septembre

- ☛ Séance de confirmation pour votre chien (p. 2)

Avant le 30 septembre

- ☛ Relevé annuel de piégeage (p. 2 et PJ)

Avant le 18 octobre

- ☛ Appel à plantation (p. 5)

Avant le 15 décembre

- ☛ Mise à jour de votre territoire (p. 3)

Pièces Jointes : bon de commande agenda et calendrier, relevé annuel et déclaration de piégeage, déclaration de dommages dus à la prédation, déclarations d'agrainage au gibier d'eau et au sanglier, inscription aux formations (sécurité en battue, ...), parrainage.

Affiche des dates d'ouverture et de clôture 2019-2020.

PARRAINEZ UN ANCIEN CHASSEUR ET GAGNEZ jusqu'à 48,50 € CHACUN !

(Retrouvez toutes les informations en fin de livret)



Après "la Chasse, un art de vivre dans l'assiette" l'an passé, voici le thème de cette saison : "Nos chiens, plus qu'un auxiliaire, une part de soi".

Dans ce cadre, rendez-vous, de 15h00 à 18h00, le **11 septembre 2019** dans notre [Centre de Formation Cynégétique](#) de JOUE/ERDRE pour confirmer votre chien.

Renseignement : jazurmendi@chasse44.fr / 02.40.89.94.88

Inscription : <http://cedia.fr>

LE POINT INFOS

AGENDAS CALENDRIER

Merci de nous retourner le bon de commande pour les agendas et les calendriers 2019, ci-joint, **avant le 1^{er} septembre**. Ils seront, à votre disposition, chez l'administrateur de votre secteur, courant décembre.

PIÉGEAGE

Le [relevé annuel de piégeage](#) (bilan des prises réalisées entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019), ci-joint, doit être retourné à la Fédération des Chasseurs **avant le 30 septembre 2019** par tous les piégeurs agréés ayant exercé ou non l'activité de piégeage.

En l'absence de prise ou d'inactivité, le bilan doit également être retourné et portera la mention néant. **A défaut, vous vous exposez à la suspension de votre agrément par la Préfecture.**

INFOS CHASSE

- Retrouvez toutes les dates d'ouverture sur l'affiche jointe à cet envoi !
- En cas d'agrainage, pensez à nous retourner la [déclaration](#) ci-jointe, au plus vite, si cela n'est déjà fait.
- Rappel : [les bénéficiaires d'un bracelet "chevreuil"](#), peuvent, tirer sanglier et renard, dès le 1^{er} Juin, suivant les conditions de l'arrêté. Rien ne vous oblige à réaliser votre plan de chasse pendant l'ouverture anticipée ; vous avez, comme les années précédentes, jusqu'au 28 février 2020.
- Pensez à retirer vos [bracelets "cervidés"](#) au siège de la Fédération. Vous pouvez, aussi, les recevoir, chez vous, moyennant le paiement des frais postaux (voir modalités au verso de votre attribution).

VALIDATION

		Délai	Paiement
→ Internet www.chasse44.fr Impossible pour les nouveaux chasseurs et les mineurs.	• E-validation : imprimez votre validation à la maison !	IMMÉDIAT	Carte bancaire
	• validation classique : recevez votre validation par courrier	5 jours (environ)	
→ Courrier	• recevez votre validation par courrier	10 jours (environ)	Chèque

[Parrainer un ancien chasseur et gagner jusqu'à 48,50 € chacun !](#) Détails en fin de livret.

Rappel : le permis de chasser validé pour le département concerné et la saison en cours, est obligatoire pour chasser, même dans les enclos.

En cas de problème, contactez le 02.40.89.94.84

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Cartographie (SIG): pour nous permettre de traiter vos demandes de plans de chasse dans les meilleures conditions, veuillez nous transmettre vos demandes de modification de territoires **avant le 15 décembre 2019**, pour les attributions de la campagne 2020/2021.

Attention, aucune demande n'est traitée hors délai et sans justificatif de droit de chasse.

CONTACT : secrétariat du service technique au 02.40.89.94.81 - emalle@chasse44.fr

SÉCURITÉ

La Fédération propose à ses adhérents des articles à prix coûtant.

Avant de venir chercher ces produits à la Fédération, veuillez nous contacter au 02.40.89.94.89 pour vérifier s'ils sont en stock.

	PRIX UNITAIRE
Casquette fluo	3 €
Gilet fluo	5 €
Gilet fluo avec carnier et logo FDC 44	15 €
Echarpe fluo	5 €
Panneau "Consignes de sécurité"	3,80 €
Panneau "Chasse en cours"	5 €
Piquets fluo pour marquer l'angle des 30 degrés (30 par paquet)	15 €
Jalons avec n° de poste (paquet de 10, de couleur identique, par paquet) 4 couleurs disponibles : bleu, rouge, blanc et jaune Astuce : 1 couleur par ligne de battue	12 €
Carnet de battue	6 €
Stop tir : Dispositif étudié pour la chasse garantissant la mise en sécurité de votre arme et permettant d'en informer toute personne (chasseurs et non chasseurs). Simple et efficace pour prévenir les accidents !	3 €

Règlement par chèque à l'ordre de la FDC44.

FORMATIONS

SÉCURITÉ EN BATTUE

Règles à respecter, responsabilités de l'organisateur, battue aux sangliers, tel est le programme de la formation "sécurité en battue" proposée au Centre de Formation Cynégétique (JOUÉ/ERDRE) depuis 18 ans. En fin de journée, la venaison est partagée entre les participants après tirage au sort. Pour y participer :

- Les formations sécurité battue étant organisées par les administrateurs de la Fédération, [contactez-le votre directement pour vous inscrire](#) .

- Sinon, retourner le bulletin d'inscription en pièce-jointe. Il permet de s'inscrire sur une liste d'attente que les administrateurs consulteront, uniquement, s'ils leur manquent des candidats. Dans ce cas, un administrateur vous contactera directement.

CHASSE A L'ARC

La Fédération des Chasseurs organise deux sessions de formations par an au Centre de Formation Cynégétique (JOUÉ/ERDRE) : une au printemps et une seconde à l'automne, en fonction du nombre d'inscrits.

Prochaine formation : **le 7 septembre** sous réserve de place disponible. Le dossier d'inscription, à retourner **avant le 7 août**, peut être téléchargé sur : www.chasse44.fr, dans la rubrique "formation", ou être retiré auprès de nos services : 02.40.89.94.86 - rlenagard@chasse44.fr

PERMIS DE CHASSER

[Inscrivez-vous toute l'année](#) . Passez le mot, pour être sûr de faire l'ouverture, inscrivez-vous avant la fermeture ! Dès qu'une date de formation sera programmée, vous serez convoqué.

AUTRES FORMATIONS

Hygiène de la venaison, gardes particuliers, piégeurs, corvidés, tir d'été des renards. Inscrivez-vous toute l'année pour la formation souhaitée au 02.40.89.94.86 ou par mail à rlenagard@chasse44.fr . Dès qu'une date de formation sera programmée, vous serez convoqué.

GARDES PARTICULIERS Réunion d'information

La traditionnelle matinée de formation, organisée par l'association départementale des gardes-chasse particuliers assermentés et la Fédération des chasseurs, se tiendra :

Le 24 août, de 8h30 à 11h30, au siège de la Fédération à NANTES.

Cette formation, ouverte à tous les gardes particuliers, portera sur : l'étude de l'arrêté d'ouverture et de clôture, piégeage, sécurité en battue, questions diverses ...

Renseignements : Philippe ORSONNEAU - 06.60.35.89.58 - orsonneau.phillipe@bbox.fr

APPEL à PLANTATION



La Fédération souhaite reconduire l'opération STE-CATHERINE afin de promouvoir la plantation de haies et bosquets avec des essences locales (noisetier, chêne, prunelier, châtaigner, merisier, pommier et poirier sauvage, ...).

Une opération menée en partenariat avec l'Association Française « Arbres et Haies Champêtres » (AFAHC) – agroforesterie.

Vous êtes responsable de chasse et vous souhaitez vous investir pour améliorer la capacité d'accueil de votre territoire, répondez, **avant le 18 octobre**, à cet appel à projet (nombre de plants limités, les premiers inscrits seront les premiers servis jusqu'à épuisement du stock – priorité aux adhérents aux contrats multi-services). Plantation, paillage, protection et entretien à la charge de l'adhérent.

Retourner à la Fédération un plan cadastral (numéro de parcelle et de section) ou apparaît le projet en fluo et la demande ci-dessous complétée :

Nom/Prénom :

Adresse :

CP/Commune :

Email : Tél. :

N° d'adhérent : Linéaire souhaité en mètres :

Je joins un plan cadastral (numéro de section et de parcelle) ou le projet de plantation est indiqué.
A défaut, ma demande ne sera pas instruite.

RENCONTRES ST-HUBERT



Les rencontres St-Hubert se tiendront le 26 octobre à BOUVRON.

Inscrivez-vous avant le **30 septembre** auprès d'Yvan RICHARD :
02.40.57.20.37 ou 06.11.83.93.94 - yvanrichard@me.com

Inscription gratuite pour les dames et pour les détenteurs d'un permis de chasser de moins de 5 ans.

RÉGLAGE DES ARMES

L'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGGLA) organise, comme les années précédentes, une journée de réglage des armes rayées et lisses équipées ou non d'une optique le :

Samedi 7 septembre 2019 : 9h30 à 12h00 – 14h30 à 18h00
au stand de la Société de tir Micheloise Tharonnaise (STMT)
lieu dit "La Hervière" 44730 ST-MICHEL CHEF-CHEF.

Séance gratuite pour les adhérents de l'association ; participation de 10 euros par personne pour les non-adhérents. Se munir de son permis de chasser, pour justifier du transport d'une arme. Afin d'organiser la journée et de limiter le temps d'attente, **inscription obligatoire, en précisant le nombre d'armes et de participants**, auprès de :

Dominique GOURMAUD - 06.61.86.25.23 - dominique.gourmaud34@orange.fr

Les chasseurs non-inscrits seront servis en fin de journée s'il reste de la place. Merci de votre compréhension.

OBSERVATOIRE ORNITHOLOGIQUE

Visitez l'[observatoire ornithologique du lac de Grandlieu](#) (à Passay, commune de la Chevrolière) :

Durée des visites : 1h30 - Places limitées à 25

LE WEEK-END (individuel) SAMEDI et DIMANCHE Horaires des départs 14H30 / 16H00 / 17H30	Sans réservation Tickets à prendre sur place auprès de l'animateur	Adulte : 3 € De 6 à 18 ans : 1 € - 6 ans : gratuit
LES SORTIES CRÉPUSCULAIRES TOUS LES MERCREDIS SOIRS JUIN/JUILLET : 21H00 AOUT-SEPTEMBRE : 20H30	Réservations obligatoires 06-79-65-63-67	Sorties gourmandes : 6 € / personne pour la dégustation
LES SORTIES GOURMANDES 26 juillet à 21h00 9 août à 20h30		
EN SEMAINE (groupe 12 pers. min) LUNDI au VENDREDI Matin ou après-midi, selon les disponibilités.	Réservations obligatoires au moins une semaine avant 06-79-65-63-67	Groupe Scolaires : 2 €/élève Adulte : 3 €/adulte

CENTRE DE TIR VIRTUEL

Réservation : Jean-Marie BLUM : 06.64.76.46.25 / Thierry LEMASSON : 07.64.08.56.98.

Les adhérents territoriaux au contrat multiservices peuvent bénéficier lors de la réservation du [simulateur de tir](#) d'1 point par heure réservée, dans la limite de 5 points, par adhérent territorial au contrat multiservices. Coût : 40 euros / heure

POLICE DE LA CHASSE : les coordonnées

- **FDC 44** : vous pouvez joindre les agents fédéraux assermentés

Nord-Ouest :	Jean-Christophe PENEAU	06.87.43.47.26
Nord-Est :	Mélanie GIRAUD	06.82.27.23.96
Sud-Loire :	Clément DOUX	06.88.48.05.89

- **ONCFS** : 02.51.25.07.87

RECEVEZ LA LETTRE AUX ADHÉRENTS PAR MAIL

Optez pour ce format ludique et pratique : consultez et partagez la lettre à tout moment, depuis n'importe où, sur votre PC ou votre smartphone. C'est idéal pour partager ces informations avec votre bureau ou votre CA et être sûr de ne rien oublier !

Contactez la Fédération au 02.40.89.94.86 ou par mail à rlenagard@chasse44.fr

***Bonnes vacances
& bonnes ouvertures !***

Commande AGENDA et CALENDRIER 2019

Agenda	_____ X (20 € / pièce) = _____ €
Calendrier	_____ X (6 € / pièce) = _____ €
	TOTAL _____ €

Commande passée par la société de chasse de

N°adhérent :

Monsieur (prénom – NOM)

Adresse

Code postal Commune

 Date

Signature :

**A retourner,
accompagné du règlement par chèque
à l'ordre de la FDC 44,
avant le 1^{er} septembre**



**Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique
CS 40413 - 44204 NANTES Cedex 2**



RELEVÉ ANNUEL DE PIÉGEAGE

SAISON DU 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

PIÉGEUR

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

N° agrément :

Accepte que la FDC 44 communique mon N° de téléphone pour des demandes de piégeage sur **ma commune**.

Déclare ne pas avoir piégé

Déclare ne plus avoir d'activité de piégeur depuis

BILAN DES CAPTURES

Indiquer le nombre de capture **par espèce et par commune**.

Espèce	Commune 1	Commune 2	Commune 3	Commune 4

Belette * (groupe 2)				
Corbeau freux (groupe 2)				
Corneille noire (groupe 2)				
Etourneau Sansonnet (groupe 2)				
Fouine (groupe 2)				
Martre * (groupe 2)				
Pie Bavarde (groupe 2)				
Putois (groupe 2)				
Ragondin (groupe 1)				
Rat musqué (groupe 1)				
Renard (groupe 2)				
Vison d'amérique (groupe 1)				
Autres (chat,...) :				

* **Espèces** devant être obligatoirement relâchées : **non classées nuisibles ou domestiques**. Merci d'indiquer les captures accidentelles, témoignant de leur présence.

Fait à le

Signature :

**Imprimé à adresser AVANT LE 30 SEPTEMBRE à
Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique - CS 40413 - 44204 NANTES Cedex 2**



DÉCLARATION DE PIÉGEAGE

Je soussigné (nom, prénom)

adresse :

PROPRIETAIRE FERMIER PRESIDENT d'ACCA, CHASSE COMMUNALE ou PRIVÉE

Déclare, pour réguler les prédateurs figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles en vigueur et conformément à l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié.

PIÉGER FAIRE PIÉGER

Motifs de la régulation :

.....

Les pièges seront tendus sur la commune de :

Dans les zones suivantes :

Par Mr (Nom et Prénom du piégeur si ce n'est pas le déclarant) :

Piégeur agréé sous le N°d'agrément :

Les pièges utilisés appartiendront à (aux) catégorie(s) suivante(s) :

cat. 1 cat. 2 cat. 3 cat. 4 cat. 5

Boîtes à fauves, Cages à pies ou à corvidés	Pièges conibear, à œuf, à appâts, livre de messe	Collets à arrêtoir	Pièges à lacets, beslile, Goldwin Billard	Pièges tuant par noyade (bidon à ragondin)
---	--	--------------------	---	--

**Cette déclaration est valable 3 ans à compter de la date de visa par le maire
de la commune de piégeage (Arrêté du 28 Juin 2016)**

Fait à le

Signature du déclarant :

Visa du Maire de la Commune :

Déclaration à adresser à la mairie pour visa, celle-ci devant (arrêté du 29 janvier 2007-Article 11) :

- En conserver un exemplaire pour affichage en mairie
- En remettre un exemplaire au déclarant (et au piégeur si ce n'est pas le déclarant)

DÉCLARATION DE DOMMAGES DUS A LA PRÉDATION

(Attestation n'ouvrant droit à aucune indemnisation)

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

☎ : Profession :

Certifie avoir subi des dommages dus à la prédation, **sur la commune de :**

Veillez préciser les éléments suivants dans le tableau ci-dessous :

- la **nature du dommage** (sur cultures, élevages avicoles ou autres, greniers, espèce impactée, ...)
- l'estimation du **préjudice subi (évaluation** du montant approximatif)
- la **victime du préjudice** (professionnel / particulier / faune sauvage)

Espèces	Nature du dommage	Estimation ou évaluation en €	Dommages subis par * :		
			Professionnel	Particulier	Faune sauvage
Belette					
Fouine					
Martre					
Putois					
Vison d'Amérique					
Ragondin					
Rat musqué					
Renard					
Corbeaux freux					
Corneille noire					
Choucas des Tours					
Etourneau sansonnet					
Geai des chênes					
Pie bavarde					

* Cocher la case correspondante - **Merci de joindre vos éventuelles photos**

M

Profession

Qualité

a constaté et confirme les faits.

Signature :

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits rapportés ci-dessus et demande le classement nuisible de(s) l'espèce(s) responsable(s) des dégâts.

A

Le

Signature :

DÉCLARATION DE DOMMAGES DUS A LA PRÉDATION

BARÈME INDICATIF DES TARIFS

(Source Ministère de l'Agriculture)

Poule pondeuse	10 €
Races : Gournay ; Ardennaise ; Vorwek ; Gatinaise	25 €
Races : Marans ; Sussex ; Brahma ; Nègre-Soie	30 €
Colvert (viande, appelants)	10 à 40 €
Mandarins, Carolins	40 €
Canards surface : sarcelles, siffleurs, souchets ...	40 à 60 €
Canards plongeurs : Milouins, Morillons ...	50 €
Oie Rieuse	130 €
Oie Cendrée ; Oie des Moissons	50 € ; 700 €
Bernaches : Canada, Nonette, Cou Roux	De 50 à 130 €
Faisans	13 €
Faisans d'ornement	40 €
Pigeon de chair	10 €
Pigeon voyageur	100 €
Pigeons d'ornement	50 €

Cette déclaration n'ouvre droit à aucune possibilité d'indemnisation ; mais elle est indispensable pour justifier le classement nuisible donc piégeable, de certaines espèces.

En effet, une espèce ne figurant plus sur la liste nuisible ne peut être piégée.

DÉCLARATION "AGRAINAGE" GIBIER d'EAU

SAISON 20__ / 20__

JE SOUSSIGNÉ (NOM/Prénom) :

Demeurant :

Tél. : Mail :

A.C.C.A. Communale Amicale Particulier

Nom de l'association (si c'est le cas) :

N° d'adhérent à la Fédération (si c'est le cas) :

◆ DÉCLARE agrainer le gibier d'eau sur le territoire ci-dessous :

Commune :

Lieux-dits principaux :

Nom d'usage :

Superficie :

◆ M'ENGAGE à :

- respecter le quota de **10 canards (becs plats) par jour et par chasseur**,
- n'agrainer qu'à la volée, de façon immergée et diffuse, avec des aliments naturels d'origine végétale non transformés,
- laisser ouvert mon enclos, pendant l'action de chasse,
- informer mes sociétaires ou actionnaires de ces dispositions.

Fait à le

Signature ➡

Joindre impérativement à la première déclaration (ou en cas de modification des zones d'agraining), un plan (1/25.000) sur lequel figure les limites du territoire, la délimitation des zones en eau et les zones agrainées.

Rappel : • cette déclaration ne concerne pas les réserves et les communes suivantes sur lequel l'agraining est interdit : BOUÉE, CORDEMAIS, COUERON, DONGES, INDRE, LA CHAPELLE LAUNAY, LAVAU, MALVILLE, PRINQUIAU, SAINT-ÉTIENNE DE MONTLUC, SAINT-HERBLAIN et SAVENAY.

Imprimé à retourner à :



Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique
CS 40413
44204 NANTES Cedex 2

DÉCLARATION "AGRAINAGE" SANGLIER SAISON 20__ / 20__

JE SOUSSIGNÉ (NOM/Prénom) :

Demeurant :

Tél. : Mail :

A.C.C.A. Communale Amicale Particulier

Nom de l'association (si c'est le cas) :

N° d'adhérent à la Fédération (si c'est le cas) :

◆ DÉCLARE pratiquer l'agrainage dissuasif du sanglier sur le territoire ci-dessous :

Commune :

Lieux-dits principaux :

Nom d'usage :

Superficie :

◆ M'ENGAGE à :

- pratiquer l'agrainage enterré ou à la volée uniquement, avec des aliments naturels d'origine végétale non transformés, **sauf entre le 1^{er} décembre et fin février.**

- en informer le milieu agricole,

- ne pas agrainer à point fixe.

Fait à le

Signature ➡

Joindre impérativement à la première déclaration (ou en cas de modification des zones d'agrainage), un plan (1/25.000) sur lequel figure les limites du territoire et les zones agrainées.

Imprimé à retourner à :



Fédération des Chasseurs de Loire-Atlantique
CS 40413
44204 NANTES Cedex 2



FORMATIONS

Bulletin d'inscription

Vous pouvez vous inscrire, quel que soit la période de l'année, aux formations organisées par la Fédération, soit directement au 02.40.89.94.86 soit en renvoyant, par courrier ou par mail, le coupon ci-dessous, en précisant la formation souhaitée.

Les formations sont programmées dès que le nombre d'inscrits est suffisant. ([Calendrier](#) sur notre site www.chasse44.fr)

Prénom/NOM :

Adresse

Code Postal Commune

Tél

Mail :@.....

Date

Signature

Souhaite participer aux sessions de formation

Chasse à l'arc	1 journée	<input type="checkbox"/> 7 septembre 2019 à JOUÉ/ERDRE (sous réserve de place disponible)	Joindre le dossier d'inscription téléchargeable sur www.chasse44.fr , rubrique formation.
----------------	-----------	---	--

Sécurité en battue	1 journée	<input type="checkbox"/> De septembre 2019 à janvier 2020 Les formations sécurité battue sont organisées par les administrateurs de la Fédération. Contactez-les directement pour vous inscrire	En cochant cette case, vous vous inscrivez dans une liste d'attente que les administrateurs consulteront, uniquement, s'ils leur manquent des candidats. Dans ce cas, un administrateur vous contactera directement.
Gardes particuliers	2 journées	<input type="checkbox"/> Je souhaite être inscrit sur une liste d'attente pour 2020	
Piégeur	2 journées	<input type="checkbox"/> Je souhaite être inscrit sur une liste d'attente pour 2020	
Venaison	1/2 journée	<input type="checkbox"/> Je souhaite être inscrit sur une liste d'attente pour 2020	
Tir aux corvidés	1/2 journée	<input type="checkbox"/> Je souhaite être inscrit sur une liste d'attente pour 2020	
Tir d'été du renard	1/2 journée	<input type="checkbox"/> Je souhaite être inscrit sur une liste d'attente pour 2020	
Chasse accompagnée	1/2 journée	<input type="checkbox"/> Je souhaite être inscrit sur une liste d'attente pour 2020	

Coupon à retourner à : F.D.C. 44 – CS 40413 - 44204 NANTES cédex 2
02.40.89.94.86 – rlenagard@chasse44.fr

PARRAINAGE CHASSE

2019-2020

Jusqu'à

97 €

OFFERTS

en parrainant un ancien chasseur
n'ayant pas chassé depuis 3 ans.

48,50 € remboursés au parrain et à son filleul !

(38,50 € pour le timbre fédéral 44 départemental ou national

+ 10 € pour le timbre grand gibier 44)

Voir les conditions au verso

Conditions d'éligibilité pour bénéficier du parrainage

Le parrain et le filleul doivent :

- valider leur permis pour la LOIRE-ATLANTIQUE (annuel départemental ou national),
- ne pas avoir fait l'objet durant les cinq dernières années d'une condamnation pour infraction à la police de la chasse, ni faire l'objet de décision administrative ou judiciaire de suspension ou de retrait du permis de chasser,

Le parrain doit :

- être majeur,
- avoir validé son permis de chasser en Loire-Atlantique la saison précédente,
- s'engager durant la saison de chasse à accompagner au mieux son filleul dans le retour à la pratique.

Le filleul doit :

- être un "ancien" chasseur n'ayant pas validé son permis de chasser durant les trois dernières années,
- être domicilié en Loire-Atlantique,
- JOINDRE LA COPIE DE SON PERMIS DE CHASSER** (permis vert ou nouveau permis format carte bancaire).

LE PARRAIN

LE FILLEUL

Date de naissance :

Date de naissance :

NOM et Prénom :

NOM et Prénom :

Adresse :

Adresse :

CP et Ville :

CP et Ville :

Téléphone :

Téléphone :

Mail :

Mail :

N° permis de chasser :

N° permis de chasser :

Attestent sur l'honneur l'exactitude des éléments déclarés ci-dessus :

Date :

Signature

Date :

Signature

JE JOINS LA COPIE DE MON PERMIS DE CHASSER

**A retourner à
FDC 44 – CS 40413
44204 NANTES cédex 2**

- Après vérification des conditions d'éligibilité, le remboursement est effectué par chèque dans les mois suivants aux bénéficiaires.

- **Remboursement dans la limite des cotisations départementales** (38,50 € pour une validation annuelle départementale ou nationale 44 + 10 € pour le timbre départemental grand gibier 44.)

EN FAMILLE, ENTRE AMI(E)S, ...



Fête de *la Chasse* et de la *Pêche*

ENTRÉE GRATUITE

*Vente produits du terroir
Restauration sur place*

3^{ème} édition

**Le samedi 3 AOÛT (à partir de 11h)
& le dimanche 4 AOÛT 2019**

SITE DE VIOREAU / BOIS DE LA VENTE / JOUÉ/ERDRE (44)

